

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 173

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Peynier - Contrat départemental de développement et d'aménagement
2015/2019 - Tranche 2017

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.45**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 30 janvier 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation du contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2019) avec la commune de Peynier pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élevait à 9.791.825 €HT pour une subvention totale de 5.875.096 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 337.039 € pour un montant de travaux de 561.731 €HT, lors de la Commission Permanente du 30 janvier 2015 et la deuxième tranche 2016 a fait l'objet d'une subvention de 1.837.511 € pour un montant de travaux de 3.062.516 €HT lors de la Commission Permanente du 13 juillet 2016.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Peynier, pour la tranche 2017, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, à savoir :

- la modification des tranches 2017 et 2018 de l'opération concernant la création de parkings sur divers sites (sans incidence financière sur le coût global du projet),
- l'augmentation de la tranche 2017 de l'opération concernant la création d'un nouveau restaurant scolaire et cuisine centrale et la baisse des tranches 2018 et 2019 (sans incidence financière sur le coût global du projet),
- la modification des tranches 2017 et 2018 de l'opération concernant le réaménagement des principales rues du village (sans incidence financière sur le coût global du projet),
- la modification des tranches 2017 et 2018 de l'opération concernant la construction d'un immeuble en vue de la création d'un cabinet médical et de deux logements (sans incidence financière sur le coût global du projet),
- la modification des tranches 2017, 2018 et 2019 de l'opération concernant les acquisitions de matériel informatique (sans incidence financière sur le coût global du projet),
- la modification des tranches 2017, 2018 et 2019 de l'opération concernant l'installation d'une unité de production et de traitement pour l'exploitation et la distribution de l'eau du forage des Cannebiens (sans incidence financière sur le coût global du projet).

Ces modifications entraînent l'augmentation générale de la tranche 2017 qui passe de 2.250.000 €HT à 2.310.418 €HT mais n'ont aucune incidence financière sur l'économie générale du contrat 2015/2019.

CREATION DE PARKINGS SUR DIVERS SITES

La Commune de Peynier projette de réaliser un parc public de stationnement sous la cour du Château, bâtiment emblématique du centre ancien du village, que la commune a acquis par voie de préemption il y a quelques années.

Ce projet de cent places en centre village s'inscrit dans la volonté de la commune de répondre à la très forte demande en terme de stationnement de la part de la population. Il permettra d'une part un stationnement à l'année pour les résidents du centre ancien non accessible aux véhicules et d'autre part offrira ponctuellement aux visiteurs qui souhaitent se rendre en centre-ville un moyen de stationner sans difficulté.

Ce projet s'inscrit également dans les actions menées en faveur du maintien des commerces et de la vie du village.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 2.281.051 € HT dont 100.000 €HT au titre de la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole Aix Marseille Provence de 456.210 € dont 20.000 € pour la tranche 2017.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.368.631 € dont 60.000 € au titre de la tranche 2017.

CREATION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE ET CUISINE CENTRALE

La quasi-totalité des élèves de la commune sont inscrits à la cantine. Depuis deux ans, le nombre de repas servis chaque jour au restaurant scolaire est passé de 250 à 320, élémentaires et maternelles confondues. La commune doit organiser deux transferts au sein du restaurant scolaire principal pour une vingtaine d'enfants de la maternelle ce qui réduit considérablement le temps des repas des enfants.

De plus, les pièces de préparation et la réserve des denrées s'avèrent maintenant trop exigües.

Une réflexion a été engagée par la commune sur les diverses possibilités d'extension possibles. Le choix s'est porté sur l'utilisation d'un terrain communal situé dans la proximité directe du groupe scolaire et du restaurant scolaire actuel. Le projet consiste donc à décaler le terrain multi sport existant et libérer ainsi une surface suffisante pour construire un nouveau restaurant scolaire et une nouvelle cuisine centrale qui répondra de manière durable à l'évolution démographique de la population.

En 2016, la commune a procédé à la réalisation de l'étude de faisabilité ainsi qu'aux études de sol.

En 2017, la première tranche de travaux consistera essentiellement au gros œuvre (terrassement et décaissement).

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2017, s'élève à 1.699.500 € HT dont 1.069.884 €HT au titre de la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole Aix Marseille Provence de 339.900 € dont 213.977 € pour la tranche 2017.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.019.700 € dont 641.930 € au titre de la tranche 2017.

REAMENAGEMENT DES PRINCIPALES RUES DU VILLAGE

La Commune de Peynier a souhaité engager un programme de travaux pour la réfection des réseaux d'assainissement et d'eau potable du village sur les rues principales, et en parallèle, un réaménagement global des voies concernées.

Les travaux porteront essentiellement sur les conditions de circulation des véhicules afin d'optimiser les sens de circulation, la mise en place de zones de ralentissement, les aménagements de surfaces et équipements (voies de circulation, trottoirs, espaces verts, éclairage) et la collecte des eaux pluviales.

Chaque rue fera, préalablement aux travaux, l'objet de relevés topographiques, d'études géotechniques ou hydrauliques s'il y a lieu, d'établissement d'esquisses et de propositions de réaménagement en concertation avec la population.

En 2017, il est programmé la seconde tranche des rues du Jaillet et des Marseillais ainsi qu'une première tranche de travaux sur les rues du centre ancien (rues de l'église, de l'arceau, de Provence, des remparts et des ormeaux).

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 3.024.000 € HT dont 429.000 € HT au titre de la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole Aix Marseille Provence de 604.800 € dont 85.800 € pour la tranche 2017.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.814.400 € dont 257.400 € au titre de la tranche 2017.

CONSTRUCTION D'UN CABINET MEDICAL

La commune est confrontée à une pénurie de médecins généralistes. A ce jour, il n'en reste plus qu'un et celui-ci est proche de la cessation d'activité.

De plus, son cabinet ainsi que celui de l'unique dentiste de la commune ne répondent plus aux conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ; ils ne sont plus conformes avec la réglementation en vigueur.

Or, la commune souhaite agir en faveur du maintien des services médicaux car ils sont une priorité pour les habitants.

L'acquisition d'un terrain en centre-ville (tranche 2015), a représenté une opportunité pour réaliser un projet de construction d'un cabinet médical regroupant plusieurs médecins ou spécialistes.

La configuration du terrain permet de respecter les normes d'accessibilité en vigueur. De plus, un parking est déjà implanté devant la parcelle retenue, ce qui offre une facilité de stationnement indispensable à ce type de services.

En 2017, la commune envisage la deuxième tranche des travaux qui consisteront essentiellement en l'aménagement intérieur avec la mise en place des cloisons, la pose des carrelages, les peintures, l'électricité, la plomberie et l'installation du chauffage.

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2017, s'élève à 694.006 €HT, dont 297.097 €HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole Aix Marseille Provence de 138.801 € dont 59.419 € au titre de la tranche 2017.

La subvention départementale pourrait s'élever à 416.404 € dont 178.258 € au titre de la tranche 2017.

ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE

La Commune de Peynier a procédé, depuis quelques années, à l'informatisation de la plupart de ses services : administratif, crèche, école élémentaire, police municipale et bibliothèque. Au sein des services administratifs, une mise en réseau a été réalisée.

Or, en matière informatique, le matériel de plus de cinq ans se présente très vite comme obsolète et nécessite un renouvellement complet pour maintenir performants les outils de travail.

De plus, la demande d'informatisation s'est étendue à l'école maternelle où les enfants doivent déjà être initiés à l'outil informatique.

La commune envisage donc, sur trois années, de renouveler progressivement l'ensemble du matériel informatique existant.

En 2017, les installations concerneront quatre sites : la mairie, la bibliothèque, l'école primaire et l'école maternelle.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2018, s'élève à 78.139 €HT, dont 60.854 €HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole Aix Marseille Provence de 15.628 € dont 12.171 € au titre de la tranche 2017.

La subvention départementale pourrait s'élever à 46.883 € dont 36.512 € au titre de la tranche 2017.

AMENAGEMENT DES INSTALLATIONS DU FORAGE DES CANEBIERS

La commune de Peynier a réalisé, en collaboration avec la commune de Rousset, un forage d'essai dans le secteur des Canebiers, en vue de rechercher une ressource en eau alternative

aux achats d'eau brute effectués par les deux communes à la Société du Canal de Provence et d'assurer une sécurisation des alimentations en eau potable actuelles.

L'essai ayant été positif, l'opération a été poursuivie avec la réalisation d'un forage d'exploitation sur le même site, à une profondeur de 450m, à même de permettre une future mise en production au bénéfice des deux communes.

Dans un premier temps, la commune a engagé une étude de faisabilité pour l'équipement définitif du forage et la mise en œuvre des installations de production d'eau potable permettant son raccordement aux réseaux existants. Parallèlement, des essais de pompage complémentaires ont été réalisés afin de satisfaire aux exigences de l'hydrogéologue agréé chargé de l'instruction du dossier d'autorisation.

Enfin, la commune a fait l'acquisition du matériel de pompage nécessaire d'une part à la réalisation des essais mais également à l'exploitation définitive du forage. Désormais, il doit être procédé à la construction de l'unité de production et de traitement de l'eau à distribuer ainsi que la réalisation de la conduite d'amenée d'eau vers le réseau AEP existant.

Les travaux d'aménagement du site et la mise en œuvre des canalisations nécessaires au raccordement du forage existant seront progressivement engagés.

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2017, s'élève à 479.481 €HT, dont 353.583 €HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole Aix Marseille Provence de 95.896 € dont 70.717 € au titre de la tranche 2017.

La subvention départementale pourrait s'élever à 287.689 € dont 212.150 € au titre de la tranche 2017.

--- o O o ---

Ainsi, le montant total des travaux pour la tranche 2017 de ce contrat 2015-2019 s'élève à 2.310.418 €HT, réparti comme suit :

- Création de parkings sur divers sites 100.000 €HT
- Création d'un nouveau restaurant scolaire et cuisine centrale 1.069.884 €HT
- Réaménagement des principales rues du village 429.000 €HT
- Construction d'un cabinet médical 297.097 €HT
- Acquisition de matériel informatique 60.854 €HT
- Aménagement des installations du forage des Canebiers..... 353.583 €HT

TOTAL 2.310.418 €HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 1.386.250 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Peynier, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 1.386.250 € sur une dépense subventionnable de 2.310.418 € HT, au titre de la tranche 2017 de ce contrat départemental 2015/2019, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec la commune de Peynier la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette action étant déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL